

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_59
id. 6499

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CENTRE ITINÉRANT TARN ET GARONNE

L’association « les Restaurants du Cœur » porte le projet d’un centre itinérant d’aide alimentaire et d’aide à la personne. Il s’agit de mettre en œuvre la démarche «d’aller vers» une population isolée ayant été repérée à partir de la détermination de zones blanches en milieu rural où les personnes sont autant éloignées des services publics que des centres de distributions alimentaires. Pour en permettre la réalisation, l’association doit acquérir un véhicule utilitaire spécifiquement aménagé.

Ce projet concourt à la lutte contre la précarité, contre l’illectronisme, et s’articule avec la démarche des associations caritatives du département de création d’une structure d’insertion et de valorisation des produits alimentaires locaux.

En effet, ce projet se destine d’une part, à mettre à disposition des personnes les plus modestes et précaires une alimentation régulière et équilibrée et d’autre part, à utiliser en grande partie des produits issus de l’agriculture locale – notamment les fruits et les légumes.

Par ailleurs, la participation d’autres associations à ces tournées devrait permettre de renforcer la prise en charge de leurs problématiques en matière sociale, économique ou sanitaire.

L’objectif de ce projet est de toucher entre 200 à 500 personnes par semaine, soit un maximum de 15 000 repas annuels.

Monsieur le Président de l’association sollicite une subvention départementale pour l’achat de ce camion aménagé.

Le coût du projet s’établit à 52 000 € T.T.C.
Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention du Département (13 %)	7 000 €
Subvention État	22 000 €
Subvention de la Région	15 600 €
Auto-financement	<u>7 400 €</u>
TOTAL	52 000 €

Un intérêt général s’attache au projet poursuivi par l’association de par sa contribution au développement d’actions en faveur d’un public en situation de précarité, sur la base d’une participation du Département à hauteur de 13 % du coût de réalisation.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'un montant de 7 000 € à l'association « les Restaurants du Cœur » pour la mise en place d'un projet d'un centre itinérant d'aide alimentaire et d'aide à la personne ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au programme P019, opération O005, enveloppe E06, nature analytique 1428-20422/58/204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL